

Atelier Espaces Verts

**COMPTE RENDU DE RÉUNION
ATELIER ESPACES VERTS
JEUDI 11 MAI 2023
SALLE DES TONNEAUX 09H-12H**



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau a organisé un atelier avec les responsables Espaces Verts des 15 communes présentes sur le bassin versant du Gapeau dans l'objectif d'animer une réflexion autour de la gestion raisonnée de la ressource en eau. Les points abordés sont le contexte du bassin versant du Gapeau, les résultats des enquêtes réalisées auprès des services espaces verts, un retour d'expérience de la ville d'Hyères et une intervention du CAUE du Var.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Lucas MALVICINO – Service Espaces Verts de Cuers
Monsieur François GUILLOTEAU – Service Espaces Verts de La Crau
Monsieur Thierry FERRARA – Service Espaces Verts de Collobrières
Monsieur Anthony CANU – Service Espaces Verts de Solliès-Toucas
Monsieur Arnaud RASPUS – Service Espaces Verts de Solliès-Pont
Monsieur Dominique MARONNAT – Service Espaces Verts de Solliès-Pont
Madame Sylvie BELUET – Service Espaces Verts d'Hyères
Monsieur Axel LESUEUR – Service Espaces Verts d'Hyères
Monsieur Philippe BENKHELIL – Service Technique de Belgentier
Monsieur Jean-Philippe LECIK – Service Espaces Verts de Pignans
Monsieur Rhakim DERROUGH – Service Espaces Verts de Pignans
Monsieur Pascal MILETTO – Service Espaces Verts de Signes
Madame Astrid ARZROUNIAN – Service Espaces Verts de Pierrefeu

Monsieur Laurent FRESIA – Service Espaces Verts de La Farlède
Monsieur Pierre DAVID – Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Var
Madame Flore CROMBE – Agence d'Urbanisme De l'Aire Toulonnaise et de Var
Monsieur Aurélien BOERI – Chargé de Mission PAPI SMBVG
Madame Loïse LAINÉ – Stagiaire SMBVG
Madame Anaïs CHEVRIER – Stagiaire SMBVG
Madame Châu CHRETIEN – Directrice du SMBVG
Monsieur Patrick MARTINELLI – Maire de Pierrefeu-du-Var

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur AGIUS – Service Espaces Verts de Méounes
Monsieur CORANTI – Service Espaces Verts de Puget-Ville
Monsieur RICHARD – Service Espaces Verts de Carnoules

Introduction :

Le président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau introduit l'atelier en rappelant l'importance des espaces verts pour les élus et les agents des communes, cependant la sécheresse de 2022 a induit une perte financière et de travail pour les espaces verts. Au vu de la situation, on entre dans une période difficile avec une multiplication des épisodes de sécheresse en durée et en fréquence. Actuellement, nous sommes en alerte renforcée sur le bassin versant du Gapeau, ce qui impose des mesures de restriction. Il est donc important de mettre en place de nouvelles pratiques pour s'adapter, on utilise de plus en plus des plantes méditerranéennes qui sont mieux adaptées au climat méditerranéen dans lequel nous nous trouvons. Pour lutter contre les îlots de chaleur, il est primordial de pouvoir maintenir les arbres et arroser les jeunes arbres et il y a une volonté de l'Etat à développer des poumons verts. Mais pour cela, il faut de l'eau.

Madame CHRETIEN poursuit en indiquant que le bassin versant du Gapeau est classé Zone de Répartition des Eaux depuis 2011, ce qui signifie qu'il y a plus de besoins que de ressources disponibles 8/10 années. Le SMBVG porte le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) qui est annexé au SAGE. Ces outils stratégiques de gestion du milieu aquatique sont constitués d'actions pour limiter la pression sur la ressource en eau. Tout usage confondu, le volume brut annuel prélevé représente 26 millions m³ dont 20 millions m³ sont utilisés pour l'irrigation gravitaire. Le SMBVG a mis en place des ateliers avec les gestionnaires de canaux dans l'objectif d'anticiper au mieux la sécheresse de 2023. Le SMBVG est membre de l'AUDAT et travaille en collaboration sur la communication au sujet de la ressource.

Présentation SMBVG : Le contexte du Bassin Versant du Gapeau

1. Le bassin versant du Gapeau

Le SMBVG présente le bassin versant du Gapeau et ses missions. Le territoire fait 550km² de superficie, englobe 15 communes et 1200 km de cours d'eau. C'est un territoire très attractif qui s'urbanise mais à dominante rurale et agricole. Le SMBVG est un Etablissement Public Territorial de Bassin depuis 2021, il a récupéré la compétence GEMAPI qui lui a été transférée par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal. La compétence GEMAPI c'est la gestion du milieu aquatique et la prévention des inondations. Le SMBVG anime la Commission Local de l'Eau (CLE) qui a été créée par le préfet et qui est constituée de 3 collègues : les élus, les usagers et les représentants de l'Etat.

2. Bilan hydrométéorologique

Le SMBVG présente les données pluviométriques annuelles depuis 2010 sur le territoire du bassin du Gapeau. Les résultats montrent un déficit notable de précipitations depuis l'année 2020 en comparaison à la moyenne interannuelle 1981-2010. En 2023, nous subissons donc les impacts de 3 années de sécheresse extrêmes (2020, 2021 et 2022). Début d'année 2020, les réservoirs étaient pleinement rechargés du fait des crues de novembre 2019 qui ont permis de saturer les sols et nappes. Mais les déficits récurrents (-40% en 2020, -15% en 2021 et -48% en 2022) font que les stocks se sont vidés et, qu'à l'heure actuelle, les niveaux sont très bas.

Le SMBVG présente ensuite la situation hydrologique. Le bassin du Gapeau est équipé de 7 stations de suivi des débits en continu 24h/24 et 7j/7, dont 4 sont gérées par les services DREAL et 3 par le Syndicat Mixte. Deux des stations DREAL sont considérées comme les stations de référence puisqu'elles régissent les seuils de sécheresse de l'Arrêté Cadre Départemental Sécheresse. Il s'agit des stations de Solliès-Pont (Pont Autoroute A57) et de La Crau (Décapris). Le SMBVG présente la situation hydrologique des cours d'eau en ce début d'année 2023 au niveau des deux stations de référence. Les moyennes mensuelles pour les trois premiers mois de l'année font apparaître une hydrologie assez basse depuis 2021, ce qui est corrélé avec les données pluviométriques. Sur le Gapeau, le débit moyen est de l'ordre de 200 L/s. La moyenne interannuelle (1969-2023) est d'environ 2 000 L/s. Pour le Réal-Martin, le débit moyen avoisine les 650 L/s alors que la moyenne 1966-2023 est elle de près de 4 000 L/s.

3. Contexte local et aspect réglementaire

Le SMBVG rappelle le contexte territorial et réglementaire en place sur le bassin versant du Gapeau. Le 31 mai 2010, un Arrêté Préfectoral a été pris pour placer en Zone de Répartition des Eaux le bassin du Gapeau, du fait de sa situation en déficit quantitatif chronique. Il s'agit d'une situation pour laquelle il y a une insuffisance entre la ressource disponible et celle demandée par les besoins au moins 8 années sur 10. Il s'en est suivi la réalisation des Etudes Volumes Prélevables (EVP) pour quantifier les volumes prélevés par les divers usages mais aussi ceux présents et nécessaires dans le milieu naturel. Les résultats ont conclu sur la part majoritaire destinée aux prélèvements agricoles (canaux et forages) qui représentent plus de 70% des prélèvements bruts et 80% des prélèvements nets (soit plus de 5.80 Mm³ à l'année). Au vu de la pression des prélèvements sur le territoire, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Gapeau a été approuvé en 2021. Il s'attache à mener un programme d'actions afin de limiter les pressions sur les milieux et trouver un équilibre entre les besoins et les volumes disponibles. Pour l'aspect réglementaire, l'Arrêté Cadre Départemental Sécheresse est entré en application à la mi-juin 2022. Ce dernier fixe les 4 seuils de sécheresse au niveau des deux stations de référence et régit ensuite les restrictions propres à chaque usage. Le seuil de crise est fixé au débit minimum biologique (limite de débit pour lequel le milieu est en tension).

Ainsi, le territoire du Gapeau se place dans une situation complexe où les divers usages ont un besoin en eau notable sur le plan économique, patrimonial, paysager mais aussi social et environnemental. Le milieu s'en retrouve ainsi en tension. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures pour réduire les pressions sur les milieux et de proposer des solutions afin de s'intégrer au mieux dans le cadre réglementaire et territorial.

Présentation SMBVG : Les résultats d'enquêtes

Le SMBVG a fait un bilan des enquêtes qui ont été réalisées auprès des services espaces verts présents sur le territoire. La gestion des communes présentes sur le bassin versant du Gapeau est très hétérogène. Les communes ont des moyens disponibles proportionnels à leur taille et des enjeux propres à leur territoire.

Les services espaces verts ont des compteurs d'eau qui permettent de suivre leur consommation d'eau mais ce suivi n'est pas toujours effectué. Les sources d'approvisionnement en eau pour l'arrosage des espaces verts sont très diverses en fonction des communes mais la principale source d'approvisionnement reste le réseau d'eau potable.

Les services espaces verts ont mis en place certaines stratégies d'économie d'eau pour la conception et la gestion des espaces verts comme le choix d'espèces végétales adaptées, en faisant des chasses aux fuites du réseau d'arrosage, en ayant une volonté d'améliorer les pratiques, de former le personnel et de montrer l'exemple. Cependant, il reste des points d'amélioration comme le suivi de la consommation en eau, déterminer la superficie d'espaces à gérer, faire une meilleure estimation du besoin hydrique des végétaux mais il y a un manque de moyens.

Retour d'expérience de la commune d'Hyères :

1. Sécheresse 2022

La ville d'Hyères est très attractive et ses espaces verts réputés participent à cette attractivité, ce sont des patrimoines touristiques qui représentent un enjeu pour toutes les communes. La ville d'Hyères a un objectif d'économie d'eau, cependant il était impossible de couper tous les arrosages pour tous les espaces verts de la ville d'Hyères car ils ont un intérêt public. La directrice du service espaces verts a fait une proposition à la DDTM sur un plan de sauvegarde des parcs et espaces verts hyérois afin d'adapter l'arrosage des espaces verts en fonction de la situation de crise sur le Bassin Versant du Gapeau. La ville d'Hyères possède 4 fleurs pour le label villes et villages fleuris depuis 30 ans, le jury est passé juste avant l'arrêté sécheresse de 2022, il passe tous les 5 ans. Le label prend en compte la situation sécheresse.

Une dérogation a été accordée par la DDTM pour l'arrosage des espaces verts pour la ville d'Hyères suivant le plan de sauvegarde des parcs et espaces verts hyérois. Ce plan recense les 3 jardins hyérois qui sont labellisés remarquables, les squares à valeur historique et les sites de plantation de moins d'un an. Le plan prévoit l'arrêt d'arrosage sur toutes les pelouses sauf pour le parc Olbius Riquier en utilisant du goutte à goutte 2 fois par semaine et l'arrêt des arrosages des massifs qui étaient arrosés manuellement. Même avec une réduction de l'arrosage, on constate quand même un redémarrage de la végétation à partir de l'automne. Ainsi une partie du patrimoine historique et botanique a été sauvée mais il y a eu quand même beaucoup de pertes.

En ce qui concerne l'arrosage des jeunes arbres, il faudrait minimum 3 années d'arrosage pour qu'ils démarrent leur vie dans de bonnes conditions et qu'ils puissent mieux survivre aux sécheresses futures. Aujourd'hui, si on ne s'occupe pas des nouveaux arbres, on va avoir un impact sur les générations futures dans 20-30ans, il y a aussi moins d'îlots de fraîcheur et moins de biodiversité et une perte du patrimoine arboré. Il y a eu beaucoup de pertes de palmiers dues aux charançons.

2. Stratégies d'économie d'eau

La commune d'Hyères a fait un travail sur les palettes végétales en choisissant de plus en plus de plantes méditerranéennes. Elles supportent la sécheresse car elles rentrent en dormance quand il commence à faire chaud. L'objectif est quand même de maintenir ce qui existe déjà et de revenir à un aspect plus naturel des espaces verts avec un changement radical du paysage. Néanmoins, le climat est changeant et certaines espèces résistantes à la sécheresse risquent de mourir lorsque les épisodes de crue reviendront.

Un suivi de la consommation est fait avec un relevé des compteurs d'eau tous les mois depuis 1990, il y a plus de 200 compteurs d'eau pour les espaces verts et un relevé des compteurs SCP tous les 15

jours. Ce suivi a permis de constater qu'entre 2019-2022, il y a eu une réduction de 60% de la consommation d'eau pour l'arrosage sur une période estivale, sans prendre en compte tous les espaces verts qui ont été créé récemment.

3. Sensibilisation des administrés

Il est impératif de garder un certain niveau d'esthétisme pour le cadre de vie et l'attractivité. Le service espaces verts a discuté avec les CIL et ils ont été très compréhensifs. Les administrés savent pour les arrêtés sécheresse mais il faut quand même expliquer pourquoi on va évoluer vers des espaces réduits et moins fleuris. Il y a aussi un message d'exemplarité à faire passer.

Nous devons prendre conscience de l'importance des espaces de fraîcheur et qu'il est visuellement important d'avoir du vert pour les gens qui sont dans l'hyper centre de Hyères.

Mr Martinelli informe que le SMBVG va faire remonter au comité ressource en eau, la problématique sur l'arrosage des jeunes arbres.

Tour de table : Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Collobrières, La Crau, Cuers, La Farlède, Pierrefeu, Signes, Pignan, Belgentier.

1. Sécheresse 2022

Chaque services espaces verts a fait un retour sur comment ils ont vécu la sécheresse de 2022.

Les services espaces verts ont mis en place plusieurs stratégies pour s'adapter à la sécheresse comme le paillage, le choix de végétaux mieux adaptés : les plantes vivaces et les plantes méditerranéennes, la réduction de surface engazonnée et des balconnières, l'arrosage centralisé et mais aussi la fermeture des fontaines et bien d'autres. L'objectif est de faire des économies d'eau mais aussi de moyens car certains services espaces verts sont en sous-effectifs.

2. Problématiques liées à l'Arrêté Cadre Départemental

Néanmoins, les services espaces verts ont rencontré de nombreux problèmes liés aux restrictions de l'arrêté cadre sécheresse préfectoral de 2022, surtout en période de crise avec plusieurs points d'incompréhension. Il y a un conflit entre une politique qui pousse à planter des arbres mais de ne pas pouvoir les arroser en période crise. La plantation d'arbres est essentielle, l'arrosage des jeunes arbres pendant 1 an est problématique et les solutions sont limitées. Les restrictions liées aux différents niveaux de gravité sur les arrêtés cadre sécheresse ne sont pas forcément comprises et elles peuvent être sujettes à interprétation. Il y a aussi des questionnements sur le stockage de l'eau et son utilisation.

Certains espaces verts ont investi dans des cuves de récupération d'eau. D'après l'arrêté cadre départemental : « Les mesures de limitation et de suspension des usages de l'eau ne s'appliquent pas à l'utilisation de l'eau prélevée directement dans les réserves constituées hors période de sécheresse ou par l'eau de pluie (retenues, récupérateurs eaux de pluie). ». D'autres services espaces verts pensent à récupérer les eaux usées traitées des stations d'épuration qui rejettent en mer pour arroser les espaces verts mais l'Agence Régionale de la Santé (ARS) émet des réserves sur ce sujet.

Le préfet a fermé les vannes brutalement sans avoir fait de concertation avant, ni de communication. Il faudrait différencier les mesures prises pour les particuliers et les professionnels et mettre en place des mesures de manière progressive. Les arrêtés semblent être pris dans l'urgence et ils ne sont pas très explicites. Il faudrait des réponses plus claires sur des points plus spécifiques. Il y a une demande de concertation avec les services en charge de l'écriture de l'arrêté cadre départemental.

3. Sensibilisation des administrés et des élus

La population locale semble consciente des problèmes liés au manque d'eau mais il est plus difficile de faire prendre conscience de cette problématique à la population estivale qui possède des maisons secondaires. Les services espaces verts ont un sentiment d'injustice vis-à-vis des autres communes qui ne sont pas soumises aux mêmes restrictions et cette situation représente frein sur le plan politique car il y a une communication difficile avec les élus sur les problématiques que rencontrent les espaces verts liées aux restrictions.

Les services espaces verts ont une réelle volonté de montrer l'exemple aux administrés, mais ils font face à de nombreuses contradictions comme la fermeture des fontaines qui constituent des points d'eau et la mise en place de nouvelles plantations sans savoir s'ils vont pouvoir les maintenir. Les services espaces verts font part de leur inquiétude sur le fait de gaspiller de l'argent pour planter des arbres pour ensuite les laisser mourir en période de crise. En 2023, certains espaces verts ont abandonné les fleurissements et ils ont été contraints de mettre en place des bacs suspendus dans le centre-ville car il n'était pas possible de planter des arbres.

Le SMBVG évoque le principe de solidarité, qui a été discuté lors du dernier comité ressource à la préfecture du Var. Le principe de solidarité signifie que les territoires voisins seront en cohérence avec notre territoire en ce qui concerne les restrictions liées à la sécheresse. La SCP est considérée comme une ressource maîtrisée. Le SMBVG fera remonter ces problématiques au préfet du Var.

Intervention du CAUE :

Les missions du CAUE sont du conseil aux collectivités, aide à la décision et de la sensibilisation. Ce sont des architectes paysagistes et urbanistes financés par le conseil départemental. Le CAUE organise aussi des formations pour différents publics et différents acteurs.

Le CAUE travaille avec Signes pour l'établissement de la charte paysagère des espaces verts. Les entités politiques sont très peu sensibilisées mais il y a une solidarité du territoire amont-aval.

1. Gestion des Espaces Verts

Il est important de connaître les espaces verts à gérer, il faut donc élaborer des plans de gestion afin d'adapter les pratiques au mieux et voir les instances administratives pour justifier les aménagements. La gestion différenciée avec des plans de gestion permet de faire des économies sur la ressource humaine et de l'eau, avec une réponse du milieu qui arrive à s'adapter par rapport à la sécheresse et il y a un étonnement des conditions et des capacités de reprises. A Barcelone les espaces verts sont principalement constitués de lierres et d'arbres. Les espaces verts représentent une énorme rentabilité économique et sociale. Les services espaces verts sont les mieux placés pour faire de la médiation sur leurs pratiques et les problématiques rencontrées. Il y a un besoin de médiation vers l'Etat mais aussi des administrés.

La plante est composée de 80% d'eau et c'est de l'eau qui retourne au milieu. La Sainte Baume est considérée comme le château d'eau de la Provence mais aujourd'hui il n'y a presque plus d'eau. La SCP est aussi une ressource qui s'affaiblit. La réutilisation d'eaux usées traitées n'est pas possible et oblige un changement de réglementation.

2. Essences méditerranéennes et économie d'eau

La Côte d'Azur est une invention paysagère, il y a une identification des communes au végétal. Le SMBVG évoque le problème de trouver une pépinière locale avec des palettes végétales locales adaptées au climat méditerranéen, surtout que le climat est changeant et il est difficile de s'adapter.

L'ARBE (Agence Régional pour la Biodiversité et l'Environnement) a créé un guide de palette végétale d'essences locales sur internet, qui s'intitule : « Plantons local ». Ce guide est téléchargeable sur ce lien : <https://www.arbe-regionsud.org/32157-plantons-local.html>. Il y a aussi le guide « Mon jardin méditerranéen au naturel » réalisé par la Métropole TPM, accessible sur ce lien : <https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/jardin-mediterraneen2018.pdf>.

Le SMBVG conclut sur les différentes actions et travaux en cours et la prise en compte des remarques et discussions avec l'Etat.